

o.231-10
o.222.Nig. - MD/mam
o.222.C.I.

3003 Berne, le 10 décembre 1973



A l'Administration fédérale
des finances

3003 B e r n e

ad	MD	ZV						
Date	18.12	19.12						a/a
Vice	h	h						19/12
EPD		17.12.73					17	
Ref. 0.231-10								Pro

Projets Caritas :
1) Nigéria
2) Côte d'Ivoire

Monsieur le Directeur,

L'Union suisse de Charité "Caritas" s'est adressée au Département Politique Fédéral pour demander un appui financier de la Confédération en faveur des deux projets de caractère humanitaire suivants :

- 1) Nigéria : Programme de réhabilitation pour les mutilés de guerre

D'après une estimation gouvernementale, la guerre civile qui a duré trois ans a fait au Nigéria plus de 7000 mutilés. Les efforts déployés jusqu'à ce jour par les autorités, l'Eglise et les milieux privés n'ont pas pu atteindre l'objectif escompté dans la voie de la réhabilitation de ces gens. Caritas ayant par contre obtenu d'excellents résultats dans ce même domaine, elle a été officiellement approchée par les autorités compétentes nigérianes pour qu'elle prenne en charge ce problème d'importance vitale pour des milliers d'handicapés. Le projet consistera, dans sa première phase, à diriger les mutilés sur des camps de transit où on les munira de prothèses. Après une période de rééducation, ils seront alors conduits vers des centres de formation d'enseignants ou d'ouvriers manuels. Cette

étape devra permettre aux uns comme aux autres de se ré-intégrer dans la société. Il est prévu de construire 19 centres de formation à proximité même des tribus d'où proviendront les handicapés, ceci afin de faciliter ultérieurement leur réadaptation dans un milieu déjà connu. Les mutilés sont généralement originaires du "East Central State", du "Rivers State" et du "South Eastern State".

Le coût total du programme, dont le financement est prévu pour deux ans, est de 3.210.000 francs. Fr 1.150.000.- sont pris en charge par Caritas-Suisse et Fr 460.000.- proviennent déjà de collectes faites sur place. La contribution demandée à la Confédération s'élève à Fr 1.600.000.-. Après la période précitée de deux ans, le Gouvernement nigérian s'engage à assumer la poursuite du projet.

2) Côte d'Ivoire : Ecole pour enfants frappés de cécité

Le nombre des enfants aveugles est très élevé dans les pays francophones d'Afrique. Cela est dû principalement à la malnutrition et aux suites des maladies infectieuses qui sévissent dans ces régions, telles que le trachome, la variole et la rougeole. La situation sociale et économique de cette catégorie de gens est tragique quand on pense au peu d'intérêt que leur porte la population en général et à l'indifférence des gouvernements en particulier. Aussi, conscient de ce fait, le Ministère du travail et des affaires sociales de la Côte d'Ivoire a-t-il soumis au début de cette année, pour étude, un projet concernant la création d'un centre de promotion pour aveugles aux représentants de Caritas-Suisse et à un expert en la matière. Outre une importante participation de sa part à la réalisation du programme, le Gouvernement ivoirien mettra également à disposition un terrain de quatre hectares, situé à proximité même d'Abidjan, ceci afin d'assurer plus facilement l'intégration de ces handicapés dans la vie sociale.

- 3 -

Les principaux buts que se proposent d'atteindre les promoteurs du projet sont les suivants :

- réunir les éléments de base pour trouver une solution au programme des aveugles dans les pays francophones d'Afrique;
- sensibiliser au moyen de ce projet-pilote les pouvoirs publics;
- fournir aux enfants aveugles et, plus tard, aux adultes atteints du même mal la possibilité de suivre un enseignement scolaire ou des cours de formation professionnelle, y compris d'apprentissage rural;
- formation d'éducateurs et de spécialistes locaux pour la promotion des aveugles;
- étudier les moyens que peut offrir la médecine préventive et procéder, autant que possible, à leur application.
- Ce projet devrait, enfin, fournir des éléments de base, valables également pour d'autres catégories d'handicapés.

La Direction des affaires sociales sera directement responsable de cette action dont la surveillance incombera cependant à Caritas-Suisse. Le coût du programme, dont le financement est prévu pour cinq ans, est de Fr 3.100.000.-, dont Fr 1.940.000.- iront à la charge du Gouvernement ivoirien et Fr 360.000.- à celle de Caritas. La contribution demandée à la Confédération est de Fr 840.000.-. Après la période précitée de cinq ans, le Gouvernement ivoirien s'engage à assumer la poursuite du projet.

Les deux actions qui nous sont soumises par Caritas ont fait l'objet d'un examen attentif de notre part. Les mutilés provenant encore de la guerre du Biafra et les enfants de Côte d'Ivoire frappés de cécité doivent être aidés à s'intégrer dans la société pour leur permettre d'acquérir l'indé-

- 4 -

pendance nécessaire à leur survie. Aussi le but poursuivi par chacun des projets que nous vous soumettons répond, à notre avis, à une réelle nécessité et nous paraît donc digne d'intérêt. Nous nous proposons dès lors de donner suite à la requête de Caritas. Toutefois, pour des raisons budgétaires, nous étalerons les contributions requises, soit :

- Fr 1.600.000.- pour le projet Nigéria
- Fr 840.000.- pour le projet Côte d'Ivoire,

sur trois ans, avec un premier versement à valoir sur le crédit 1973, versement dont l'importance dépendra de nos disponibilités.

Ces deux engagements se feront à la charge du crédit de programme de 100 millions de francs, selon AF du 4 décembre 1972. Les paiements résultant de ces engagements seront imputés sur l'article budgétaire 201.493.14.

Espérant qu'il vous sera possible de souscrire à notre proposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction
des organisations internationales

(René Keller)

Einverstanden: 14. DEZ 1973
Eidg. Finanzverwaltung
Vize-Direktor:

